

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 4 juillet 2016, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 30 juin 2016;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout de l'item suivant :

Affaire nouvelle :

- Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports/Autorisation pour la signature de l'entente concernant le remplacement des lampadaires sur le pont de la rue Saint-Louis, au-dessus de la rivière des Pins;

2016-07-198 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Stéphane Hamel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2016 :

2016-07-199 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2016-07-200 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de juin 2016 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2016-07-201 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL : (SUITE)

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 142 844,52 \$ (dépôt direct des salaires) et 394 679,74 \$ pour le mois de juin 2016 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente et de la liste du compte à payer du mois de juillet 2016 au montant de 10 903,16 \$.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME – JUIN 2016 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 30 juin 2016.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Aucun.

LISTE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :

Conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose la liste des employés embauchés au 30 juin 2016.

LETTRE DE DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la lettre de démission de monsieur Alexandre Brunelle, pompier volontaire, effective le 21 juin 2016.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME ANNIE LEBLANC ET MONSIEUR STÉPHANE VERVILLE :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016/07 soumise par madame Annie Leblanc concernant l'immeuble situé au 90, rang des Buttes (lot 4 905 715);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 19 juin 2016;

2016-07-202 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2016/07 concernant la propriété de madame Annie Leblanc et de monsieur Stéphane Verville soit acceptée afin de permettre l'agrandissement d'une galerie avant existante, en bois, sur pieux et poutres de fer qui empiètera de 2,74 mètres dans la marge de recul avant, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 14 juin 2016.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME GAÉTANE NEVEU ET MONSIEUR ALAIN DUHAIME :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016/08 soumise par madame Gaétane Neveu concernant l'immeuble situé au 15, boulevard Marchand (lot 4 907 047);

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME GAÉTANE NEVEU ET MONSIEUR ALAIN DUHAIME : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 19 juin 2016;

2016-07-203 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2016/08 concernant la propriété de madame Gaétane Neveu et de monsieur Alain Duhaime soit acceptée afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement en cour arrière dont la largeur de l'accès au terrain sera de 8,2 mètres, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 14 juin 2016.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME JOSÉE ST-PIERRE ET MONSIEUR ALAIN FRÉCHETTE :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016/09 soumise par madame Josée St-Pierre concernant l'immeuble situé au 259, rue Saint-Louis (lot 4 905 891);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 19 juin 2016;

2016-07-204 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2016/09 concernant la propriété de madame Josée St-Pierre et de monsieur Alain Fréchette soit acceptée afin de permettre la construction d'un garage isolé en cour arrière, dont la marge de recul arrière sera de 1,82 mètre ainsi que la superficie et la hauteur du garage seront respectivement de 102,89 m² et de 6,08 mètres, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 14 juin 2016.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE LA FERME TI-JEAN INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016/10 soumise par la Ville de Warwick concernant l'immeuble situé au 12, route Méthot (lot 4 905 018);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 19 juin 2016;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE LA FERME TI-JEAN INC. : (SUITE)

2016-07-205 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2016/10 concernant la propriété de la *Ferme Ti-Jean inc.* soit acceptée afin de permettre le lotissement d'une partie de terrain de la prise d'eau sèche située au 95, rang 4 Ouest, dont la superficie, la largeur et la profondeur du terrain seront respectivement de 245,20 m², 16,98 mètres et 14,35 mètres, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 14 juin 2016.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MACHINERIE AGRICOLE BOIS-FRANCS INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016/11 soumise par monsieur Joël Côté, président de *Machinerie agricole Bois-Francs inc.* concernant l'immeuble situé au 11, rue du Parc (lot 4 906 317);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 19 juin 2016;

2016-07-206 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2016/11 concernant la propriété de *Machinerie agricole Bois-Francs inc.* soit acceptée afin de permettre l'installation d'une enseigne, dont la base aura une hauteur de 4,87 mètres, la superficie de 4,42 m² et la hauteur de 4,87 mètres le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 14 juin 2016.

Adoptée.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION DE MADAME ISABELLE PROVENCHER ET MONSIEUR GAÉTAN CÔTÉ (81, ROUTE 116 EST) :

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation déposée le 16 juin 2016 par madame Isabelle Provencher et monsieur Gaétan Côté pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 4 905 464 est conforme au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre aux demandeurs d'utiliser un espace de leur résidence pour opérer un bureau de service-conseil pour la planification et l'organisation de mariages et d'opérer un commerce de vente d'automobiles, accessoire à son commerce de réparation d'automobiles détenant un droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE les usages sont permis par le Règlement de zonage numéro 045-2003 en vigueur et que toutefois, le projet est assujéti aux dispositions applicables de l'article 4.3 dudit règlement, lesquelles concernent les activités intégrées à l'habitation;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION DE MADAME ISABELLE PROVENCHER ET MONSIEUR GAÉTAN CÔTÉ (81, ROUTE 116 EST) :

2016-07-207 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil appuie la demande présentée par madame Isabelle Provencher et monsieur Gaétan Côté et en recommande l'acceptation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*.

Adoptée.

ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 216-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2016-07-208 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 216-2016 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003 », soit adopté.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE/DEMANDE D'EXCLUSION POUR LA POINTE INDUSTRIELLE :

CONSIDÉRANT QUE par une décision rendue le 25 mai 2015 sous le numéro 405504, la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* a ordonné l'exclusion de la zone agricole du Québec d'une superficie d'environ 3,7 hectares sur le lot 4 905 521 du cadastre du Québec, autrefois désigné comme une partie des lots 35A et 36 du cadastre du Canton de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE, tel qu'indiqué dans cette décision, celle-ci ne prendra effet qu'au moment du dépôt au greffe de la commission, dans un délai de vingt-quatre (24) mois, de description technique ou d'une désignation faite conformément aux articles 3036 et 3037 du Code civil du Québec ayant pour objet les lots ou parties de lots visés par cette décision faute de quoi, celle-ci sera caduque et de nul effet;

CONSIDÉRANT QUE sur réception d'une désignation conforme au Code civil dans les vingt-quatre (24) mois, la commission fera le nécessaire pour préparer et déposer au registre foncier l'avis d'exclusion;

2016-07-209 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE monsieur Rolland Deslandes, arpenteur-géomètre d'Asbestos, soit mandaté pour préparer une désignation conforme aux dispositions du Code civil du Québec.

Adoptée.

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150/ AUTORISATION DE LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA PISTE CYCLABLE :

2016-07-210 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150/
AUTORISATION DE LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA PISTE CYCLABLE : (SUITE)**

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Warwick tous les documents relatifs à la demande d'aide financière du programme d'infrastructure communautaires de Canada 150 (PIC150) pour l'éclairage de la piste cyclable.

Adoptée.

**ACCÈS DESIGN/INSTALLATION DE LA CÉRAMIQUE SUR LE BALCON EXTÉRIEUR
DE L'HÔTEL DE VILLE :**

2016-07-211

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et l'installation de céramique pour le balcon extérieur et l'entrée du portique de l'hôtel de ville conformément à la soumission d'*Accès Design* de Warwick en date du 23 novembre 2015 et en accepte le paiement au montant de 7 110,80 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFI-
CATION DES TRANSPORTS/TRVERSE DE PIÉTONS DE LA RUE DE L'HÔTEL-DE-
VILLE :**

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'augmenter la sécurité des piétons à la traverse en place sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, vu le débit important de voitures circulant journalièrement sur cette artère;

CONSIDÉRANT QUE la distraction au volant est la principale cause d'accident de la route en Amérique du Nord et que l'installation d'un panneau double clignotant avec DEL ultrabrillants, stimulerait la vigilance des conducteurs à cette traverse de piétons de façon pédagogique en renforçant la signalisation existante;

2016-07-212

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'améliorer la sécurité des piétons de la traverse en place sur la rue de l'Hôtel-de-Ville en installant un panneau double clignotant ou tout autre panneau similaire.

Adoptée.

PONT RUE SAINT-LOUIS/TRAVAUX DE NETTOYAGE :

2016-07-213

Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant maximal de 6 000 \$ plus les taxes pour les travaux de nettoyage du béton aux abords de la rivière des Pins, réalisés par l'entrepreneur exécutant les travaux du pont de la rue Saint-Louis, soit *Les Excavations H. St-Pierre inc.* de Saint-Christophe d'Arthabaska;

QU'un montant de 6 300 \$ soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

AUTORISATION/TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE RANGS DES BUTTES ET DES ÉRABLES :

2016-07-214 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil mandate *Pavage Veilleux (1990) inc.* pour effectuer les travaux de rapiéçage pour les ornières et les nids-de-poule dans le rang des Buttes et en autorise le paiement au montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE ce conseil autorise également des travaux de réparation de trois (3) ponceaux et de rapiéçage dans le rang des Érables pour un montant estimatif de 12 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT/DEMANDE POUR LA PRÉSENCE DE POMPIERS LORS DE LEUR FÊTE FAMILIALE DU 22 AOÛT PROCHAIN :

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 14 juin 2016, la Municipalité de Saint-Albert demande la présence des pompiers de Warwick pour les feux d'artifice présentés lors de leur fête familiale du 20 août 2016;

2016-07-215 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise deux (2) pompiers avec un camion pompe à être présents durant les feux d'artifice utilisés à la fête familiale du 20 août prochain à Saint-Albert.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT DE LANCES ET DE BOTTES :

2016-07-216 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier à procéder à l'achat de quatre (4) lances TFT chez l'*Arsenal* de Drummondville et huit (8) paires de bottes de combat chez *Antonio Moreau* de Saint-Hyacinthe et en accepte le paiement au montant de 4 696,67 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE WARWICK/DEMANDE D'AJUSTEMENT DES HEURES DE GLACE :

2016-07-217 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'à compter du 1^{er} septembre 2016, la Ville de Warwick accepte d'assumer cinq cent vingt (520) heures de glace pour l'*Association du hockey mineur de Warwick* selon le tarif horaire en vigueur applicable à la location des heures de glace;

QUE ce conseil autorise le paiement des heures de glace à l'*Aréna Jean-Charles-Perreault* de Warwick en huit (8) versements égaux, soit de septembre à avril de chaque année et que l'ajustement des heures de glace sur la base de 520 heures sera effectué en janvier 2017.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREault/AUTORISATION DE FERMETURES DE RUES POUR L'ÉVÈNEMENT FORT DANS LA COURSE QUI AURA LIEU LE DIMANCHE 17 JUILLET PROCHAIN :

2016-07-218 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la fermeture partielle des rues ci-dessous mentionnées pour la course à pieds « Fort dans la course » qui se tiendra le 17 juillet prochain entre 8 heures et midi et selon le parcours joint à la présente pour en faire partie intégrante :

- | | |
|------------------------|----------------------------|
| ✓ Boulevard Cournoyer; | ✓ Rue du Moulin; |
| ✓ Boulevard Kirouac; | ✓ Rue Gingras; |
| ✓ Boulevard Marchand; | ✓ Rue Leblanc; |
| ✓ Boulevard Ouellet; | ✓ Rue Méthot; |
| ✓ Rang des Buttes; | ✓ Rue Notre-Dame; |
| ✓ Route Daigle; | ✓ Rue Saint-Médard; |
| ✓ Rue Dollard; | ✓ Rue Saint-Louis; |
| ✓ Rue du Carillon; | ✓ Rue Sainte-Jeanne-d'Arc; |

QU'une signalisation temporaire interdisant le stationnement le long de la rue Saint-Louis sera installée;

QUE ce conseil autorise la collaboration des pompiers pour contrôler la circulation lors de cet évènement et demande également la participation du Service d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ).

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA/DEMANDE RELATIVE AU TOUR CYCLISTE FRÉDÉRIK-DUGUAY 2016 :

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs du Tour cycliste Frédérik-Duguay sollicitent la collaboration de la Ville de Warwick pour leur permettre de traverser Warwick le 18 août prochain;

2016-07-219 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise Dystrophie musculaire Canada à traverser la Ville de Warwick le 18 août prochain en avant-midi pour le Tour cycliste Frédérik-Duguay;

QUE tout au long de leur passage sur notre territoire et celui de la municipalité de Saint-Albert, les cyclistes soient escortés par un véhicule de notre service de sécurité incendie.

Adoptée.

CÉGEP DE LA POCATIÈRE/INSCRIPTION À LA FORMATION « ADJOINT MUNICIPAL AUX RESSOURCES HUMAINES » :

2016-07-220 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Karine Larose, adjointe administrative, soit autorisée à s'inscrire à la formation « Adjoint municipal aux ressources humaines » en classe virtuelle par Internet;

CORRESPONDANCE : (SUITE)

CÉGEP DE LA POCATIÈRE/INSCRIPTION À LA FORMATION « ADJOINT MUNICIPAL AUX RESSOURCES HUMAINES » : (SUITE)

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription pour la formation de 159,50 \$ taxes incluses.

Adoptée.

LES AMIS DU PRESBYTÈRE DE L'ACADIE/ANNONCE DE LA CANDIDATURE DE LA CROIX DE CHEMIN SITUÉE À L'INTERSECTION DU RANG 2 ET ROUTE SAINT-ALBERT AU CONCOURS DES PLUS BELLES CROIX DE CHEMIN DU QUÉBEC :

2016-07-221 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement des frais de déplacements de madame Pierrette Lauzière pour le concours des plus belles croix de chemin du Québec organisé dans le cadre des Fêtes patrimoniales de l'Acadie qui se tiendra les 6 et 7 août 2016 à Saint-Hyacinthe.

Adoptée.

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC/ADHÉSION ANNUELLE 2016-2017 :

2016-07-222 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'assumer les frais d'adhésion annuelle pour 2016-2017 de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard à l'Ordre des urbanistes du Québec et en autorise le paiement au montant de 329,93 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL/COLLOQUE ANNUEL EN LOISIR MUNICIPAL :

2016-07-223 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, madame Catherine Marcotte soit autorisée à participer à la conférence annuelle du loisir municipal organisée par l'Association québécoise du loisir municipal le 5 au 7 octobre 2016 à Rivière-du-Loup;

QUE la Ville autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 405 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2016-07-224 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de juin 2016 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS :

Aucun.

AVIS DE MOTION :

Aucun.

AFFAIRES NOUVELLES :

LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS/AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE REMPLACEMENT DES LAMPADAIRES SUR LE PONT DE LA RUE SAINT-LOUIS, AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE DES PINS :

CONSIDÉRANT QUE la gestion du pont de la rue Saint-Louis, au-dessus de la rivière des Pins incombe au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en vertu de la Loi sur la voirie, au terme du décret numéro 1176-2007 du 12 décembre 2007 et ses modifications ultérieures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a demandé au Ministre que soient installés de nouveaux lampadaires plutôt que de réinstaller les lampadaires déjà en place après la réalisation des travaux de remplacement du tablier, et que ceci occasionne des coûts additionnels pour le Ministre;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre est habilité à conclure la présente entente en vertu de l'article 32 de la Loi sur la voirie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est habilitée à conclure la présente entente en vertu de l'article 34 de la Loi sur la voirie et de l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

2016-07-225 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo, soit autorisé à signer l'entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant le remplacement des lampadaires sur le pont de la rue Saint-Louis, au-dessus de la rivière des Pins.

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Madame Noëlla Comtois invite la population à se procurer des billets pour le concert « Broadway » qui se tiendra le 7 août prochain à l'Église Saint-Médard de Warwick. Également, l'exposition de vélos se poursuit tout l'été à la maison de la culture. Il est toujours temps de s'inscrire au club de lecture de la bibliothèque P-Rodolphe-Baril. Pour conclure, les mercredis au pavillon Étoiles d'Or ont débuté le 29 juin dernier et auront lieu tout au long de l'été.

Monsieur Pascal Lambert mentionne la très belle participation de la population à la Fête Nationale du 23 juin dernier. Il invite la population de Victoriaville et sa région à s'inscrire à Fort dans la course le 17 juillet pour la course et la marche.

Monsieur Étienne Bergeron invite les gens à assister aux mardis de la culture qui débutent le 5 juillet à 19 h au parc Anna-C.-Picard.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2016-07-226 À vingt heures deux, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière